

PROCES VERBAL DE LA REUNION 16 JANVIER 2020

Convocation du 7 janvier 2020

L'an deux mil vingt, le seize janvier à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Pierre-les-Bois, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Ghislaine GAUTRON, Maire.

Présents : Ghislaine GAUTRON André AUCHAT Roger MATHIEU Annie BRUNET Jérôme BONNEFOY Olivier JACQUIN Clotaire DECROCK Christelle RISSOAN Pierre CHEVALIER

Absents : Mickael FROIDEFOND

Abents excusés : Claude SCHNURER

Secrétaire : Christelle RISSOAN

Madame le Maire donne lecture du procès-verbal du conseil du 20 novembre 2019 qui est approuvé à l'unanimité.

1°) **Délibération 2020-01 : ACCEPTATION D'UN DON DE 30€**

Madame le Maire informe le conseil que l'Association Les Amis Berrichons de la commune de Paris a attribué un chèque de 30 € à la commune de St Pierre les Bois, dans le cadre de la cérémonie de la plantation de l'arbre de la laïcité dans le jardin de l'école le 10 décembre dernier.

A l'unanimité, les membres du conseil acceptent ce don de 30 € et remercient cette association. Cette somme sera inscrite à l'article 7713 du budget 2020.

2°) **Délibération 2020-02 : CDD GARDERIE PERISCOLAIRE**

Considérant que le contrat à durée déterminée de la personne recrutée pour encadrer le service périscolaire arrive à échéance le 31 Janvier 2020

Considérant la nécessité de maintenir ce service pour l'année scolaire 2019/2020 compte tenu des effectifs de l'école, et compte tenu des besoins des familles des enfants fréquentant la garderie périscolaire

Vu l'article 3-3 alinéa 4 de la loi du 26/06/1984 permettant de pourvoir par un CCD un emploi à temps non complet (et n'excédant pas 17.5 h) dans les communes de moins de 1000 habitants.

Il est proposé de créer un poste d'adjoint d'animation de 16h hebdomadaire du 1^{er} février 2020 au 4 juillet 2020 (fin de l'année scolaire)

L'agent pourra être amené à faire des heures complémentaires ; un avenant pourra être signé en cas de modification de la durée.

Une convention est signée entre les communes de Morlac et de St Pierre les Bois afin de partager les frais de personnel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste d'adjoint d'animation de 16h hebdomadaire du 1^{er} février 2020 au 4 juillet 2020 et autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

3°) **POSTE D'ATSEM**

Madame le Maire rappelle le courrier du 19 avril 2019 de la sous préfecture concernant la délibération 2019-09 du 5 avril relative au renouvellement du contrat unique d'insertion de l'agent occupant les fonctions d'ATSEM à l'école. Les services préfectoraux indiquaient que les collectivités ayant une classe maternelle doivent créer un poste d'ATSEM et recruter un agent titulaire du grade, et ne recourir au contractuel qu'en cas de non possibilité de recrutement d'un titulaire. Elle donne lecture de sa lettre de réponse, indiquant que l'agent en contrat aidé était inscrit au concours et que la collectivité créerait le poste à l'issue des résultats de ce concours.

L'agent bénéficiant actuellement du contrat aidé n'a pas été déclarée admissible aux épreuves du concours d'ATSEM. Son contrat PEC est maintenu jusqu'à l'échéance du 6 mai 2020 .

Compte tenu des effectifs en diminution de l'école, il est difficile de savoir si l'école va pouvoir être maintenue à la rentrée de septembre 2020.

Il paraît à ce jour inopportun à l'équipe municipale actuelle de créer un poste d'ATSEM à ce jour, sachant que la procédure de suppression de poste n'est pas sans conséquence (maintien en surnombre, indemnisation...)

Le conseil municipal élu en mars devra créer le poste à la rentrée 2020 si l'école reste ouverte.

Un contrat devra être établi pour la période du 7 mai au 4 juillet 2020.

3°) Délibération 2020-03 : Devis pour le remplacement de l'éclairage de la salle de classe

Madame le Maire informe qu'un nombre conséquent de néons de la salle de classe ne fonctionne plus et qu'ils doivent être remplacés.

Elle rappelle le devis du 19 mars 2019 de l'entreprise SPATAFORA, pour un remplacement en dalle ultra Led : 16 dalles pour un montant total HT de 1472€.

Madame le Maire indique qu'il peut être envisagé de changer dans un premier temps 8 dalles, ce qui porterait le devis à 736€. Les élus la chargent de demander à l'entreprise SPATAFORA de réaliser les travaux le plus rapidement possible soit aux vacances scolaires de février.

Les membres du conseil municipal, avec 6 voix pour, décident de faire installer 8 dalles ultra Led dans la salle de classe, pour un montant de 736€ HT soit 883€20 TTC, et demandent que les travaux soient réalisés en février 2020.

QUESTIONS DIVERSES

Empoisonnement : La pisciculture du Maroc n'étant pas joignable, Il est décidé de consulter la pisciculture Boely et de voir si ils peuvent livrer 200 kg de gardons et 200 kg de tanches.

La séance est levée à 21h45 ;